

## Compte-rendu des délibérations séance du 19/08/2010.

L'an 2010 et le 19 août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de six (6) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

**Présents** : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : JOLY Thérèse, MM : DARGENT Hervé, DIDIER Gilles, GRUJARD Marc, HEINDEL Michel,

**Absent** : M. CEVALTE Jérôme

**Excusés** : Mr MARCHAL Patrick, Mme DODDS Jennifer

**Votants** : 9

Date de la convocation : 12/08/2010

Date d'affichage : 12/08/2010

Secrétaire : Elue à l'unanimité : JOLY Thérèse

### 1 – DEMISSION CONSEILLER :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal de la lettre de démission de Mme Armel DELAVAL de son mandat de conseillère municipale.

### 2 – TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet le conseil municipal a décidé de demander la révision du tableau de classement de la voirie communale. Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition établie par la DDT de Vittel.

- **voies communales à caractère de chemins :**

Nouveau classement = 5 887 m - ancien classement = 5 530 m

**Les modifications portent sur :**

+ 1 230 m supplémentaires sur la VC 3 - jusqu'au domaine du Camp

- 380 m de supprimés sur la VC 4 et affectés à la rue de la Haye nouvellement créée à caractère de rue

- 493 m de supprimés sur la VC 2 du Chenois et affectés à la rue de la Certé

- **voies communales à caractère de rues :**

Nouveau classement = 1 926 m - ancien classement = 1 019 m

**Les modifications sont les suivantes :**

- 90 m sur la rue du Ruisseau.

- 33 m sur la rue St Brice.

- 25 m sur la rue de l'Eglise.

- 40 m sur la rue de la Creuse.

+ 525 m pour la rue de la Certé nouvellement créée.

+ 570 m pour la rue de la Haye nouvellement créée

- **voie communale à caractère de place**

Nouveau classement = 0 m<sup>2</sup> - ancien classement = 0 m<sup>2</sup>

**A l'unanimité, le CM approuve ce nouveau classement.**

### **3 – REFECTION PARTIELLE ROUTE DE SAUVILLE A VILLOTTE :**

Des devis ont été demandés pour la réparation des nids de poule avec comblement des trous en concassé et goudronnage en bicouche manuellement jusqu'à l'entrée du bois

1 – Devis **VOIRIOT : 9 865 € HT**

2 – Devis **COLAS : 12 156,50 € HT**

**A l'unanimité, le CM retient la proposition des Ets VOIRIOT.**

### **4 – EXPLOITATION DES COUPES 2010/2011**

Elle porte sur les parcelles 15 – 30 – 31 – 33 – 39 – 40 – 49.

Le Conseil choisit le bûcheron et le débardeur :

- **Mr DUMAND Olivier** effectuera le bûcheronnage au prix de **8,70 €/m3 HT**
- **Les Ets LAPORTE** débarderont les grumes pour **7,50 €/m3 HT**

**Les affouages** seront fabriqués dans les parcelles : **31 – 39 - 40 et 44.**

Le Maire rappelle que les garants sont : **Mrs GRUJARD, MARCHAL et DELAMOTTE.**

Chablis parcelles diverses sur l'ensemble de la forêt communale

Le CM demande le martelage, l'exploitation et la vente en bois façonnés des chablis bord de route.

Le Conseil choisit le bûcheron et le débardeur :

- **Mr DUMAND = 8,70 €/m3** (bûcheronnage)
- **Ets LAPORTE = 8,40 €/m3** (débardage)

**La maîtrise d'œuvre et le cubage classement sont confiés à l'ONF** (exploitation des coupes et chablis) **selon le devis d'A.T.D.O. de 4 572 € HT.**

Débardage de la trituration :

Sur demande du Maire, le devis des Ets BRETON est retenu à 7 € la tonne. L'entreprise est disponible pour effectuer les travaux dans les meilleurs délais.

### **5 – VOTE DE CREDITS**

Lors de l'élaboration du budget, les frais d'insertion dans les journaux et les honoraires du commissaire enquêteur pour l'élaboration de la carte communale n'ont pas été imputés sur les bons comptes,

Le CM décide à l'unanimité de voter les modifications de crédits comme suit :

**Article 202 = + 2 000 €**

**Article 2315 = - 2 000 €**

De même, le remboursement des emprunts 2010 n'a pas été budgétisé correctement (trop en intérêts, pas assez en capital), ainsi

Dépenses de fonctionnement =

**Article 66111 = - 1 031 €**

**Article 021 = + 1 031 €**

Recettes d'investissement =

**Article 023 = + 1 031 €**

Dépenses d'investissement =

**Article 1641 = + 1 031 €**

## **6 – MODIFICATION DE CONTRAT POUR TRAVAUX DIVERS SUR VOIRIE :**

Par délibération du 19/01/2009, le Maire était autorisé à signer un contrat de déneigement avec **Mr Claude JOLY**. Afin de lui demander d'autres prestations, il convient de modifier le contrat pour le désherbage et d'autres travaux de manutention nécessitant l'utilisation de son tracteur.

**Le coût de 26 € TTC /heure demeure inchangé**

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un avenant au contrat de Mr Claude JOLY.

## **7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATIONS DE STATUTS :**

La CCB propose une modification des statuts pour l'intégration de nouvelles compétences selon la délibération du Conseil de Communauté du 08 juin dernier ; à savoir :

- aménagement de l'espace :

Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'information Géographique, mis à disposition des communes, mais aussi de la CCB pour l'ensemble de ses compétences (achats de logiciels, base de données compris).

- service aux communes

La CCB mettra en place un service d'aide à la décision pour la réalisation d'opérations foncières et immobilières, travaux de voirie et travaux divers....

**A l'unanimité, le CM accepte la modification des statuts proposés**

## **8 – SMIC DES VOSGES :**

- \* Adhésion de communes

Le CM est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion au syndicat d'informatisation communale de la commune de PREY (canton de Bruyères)

- \* Ainsi que sur les modifications de statuts

\* pour la mise en place et la gestion d'un dispositif de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics menées par ses adhérents, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

\* la réalisation d'études liées à l'introduction de l'informatique dans la gestion communale, à la mise en place d'un système d'archivage des données électroniques, au développement de l'utilisation des signatures électroniques et à la dématérialisation des actes comptables.

**A l'unanimité, le CM accepte les propositions du Syndicat d'informatisation communale dans le département des Vosges**

## **9 – BAUX COMMUNAUX :**

Le Conseil accepte de louer à compter du 01/10/2010 à Madame Sandrine BARABAN les terrains qui étaient loués à Mr Didier JOLY aux mêmes conditions tarifaires :

- mise à disposition précaire de la parcelle ZD54 « Paupière »
- baux à ferme des autres parcelles et éventuellement pâtis supplémentaire.

Le CM attend la lettre de dénonciation de Mr JOLY ;

## **10 – DIVERS :**

Pour information, la collecte des bleuets de France du 11/11/09 s'est élevée à **58 €**

Monsieur le Maire donne connaissance de la subvention accordée par Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges pour les travaux de renforcement sur le réseau d'eau des captages des sources depuis la chambre de réunion de la coupe 16 vers le village pour **7 074 €**.

Pour information :

\* des affiches anonymes ont été apposées sur les portes du cimetière au sujet de son entretien.

**L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance**